

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018 À 20H 00

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (9) :

Abdelhamid BELHADDAD, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, SORNET Emilie.

Absents (4) :

DELEGLISE Christian, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves

Procurations (3) :

DELEGLISE Christian à SORNET Emilie

LATTARD-PRUVOT Agnès à BOZON-VAILLE Françoise

MARTIN-COCHER Olivier à GIRARD Philippe

Excusé (1) :

MORVAN Yves

Intervenants pour l'hôtel B.and B :

M. FERRAND, propriétaire

M. GENNESAC, manager

M. CAMBAUDOU, commercial

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION DES NOUVEAUX GERANTS DE L'HOTEL B AND B ;

M. FERRAND explique la nouvelle orientation de l'établissement avec une rénovation indispensable et la volonté de monter en gamme grâce aux travaux qui vont être engagés : installation de la fibre optique, amélioration de la literie, suppression des lits superposés, création de chambres "famille", modification de l'éclairage, mise aux normes incendie, etc... Les travaux se feront en cours d'exploitation et devraient se terminer avant l'été.

La stratégie commerciale est le démarchage des entreprises, des stations.

Au niveau du personnel, la masse salariale en place lors du rachat a été jugée trop importante pour le moment et des propositions d'accompagnement personnalisé et de formation ont été proposées à 4 employés. Une seule a accepté, trois personnes seront licenciées pour raison économiques.

Il n'est pas exclu d'embaucher du personnel à l'avenir si la clientèle le nécessite.
Les intervenants quittent la séance à 20h50.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2017.

Gérard BORDON demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le personnel.

VOTE : 12 pour
Il sera traité en point III bis.

Le point VI sera traité ultérieurement, les renseignements attendus n'ayant pas été fournis.

II. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION ;

Gérard BORDON rappelle qu'actuellement, nous employons un agent en intérim du Centre de Gestion. Une convention est signée chaque fois que son contrat est renouvelé.
Le Centre de Gestion propose de mettre en place une convention générale valable un an et renouvelable 2 fois tacitement lorsque nous faisons appel au service intérim.

VOTE : 12 pour

III. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ;

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Gérard BORDON précise qu'il est financé par une cotisation patronale (0.36% de la masse salariale)
La convention précédente arrivait à échéance le 31 décembre 2017. La nouvelle est valable 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

VOTE : 12 pour

IIIbis POINT CONCERNANT LE PERSONNEL

Un agent possède tous les critères pour passer au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe. De ce fait et compte tenu des services rendus par cet agent, nous soumettrons à la commission administrative paritaire le passage au grade supérieur, sachant que les changements de grade sont soumis à des quotas.

Gérard BORDON indique que ce grade n'existe pas, le conseil municipal doit délibérer pour ouvrir ce poste. Il faut également délibérer pour supprimer le grade que l'agent va quitter.

VOTE POUR LA CREATION DU GRADE ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE : 12 pour

VOTE POUR LA SUPPRESSION DU GRADE ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE : 12 pour

IV. DELIBERATION SUR PROPOSITION DE LA REGIE ELECTRIQUE ;

a) Adhésion Régie au contrat cadre ATHOS WorldGrid

Dans le cadre de la pose des compteurs LYNKY (obligatoire et réglementaire), 38 régies se sont regroupées pour la mise en place du système d'informations allant de pair avec ces nouveaux compteurs. Ce système enregistrera et traitera les données cryptées fournies par les compteurs.

La société ATHOS WorldGrid a remporté l'appel d'offre avec son dispositif contrat CADRE. Le coût concernant l'investissement du système d'informations pour notre commune est de 5 657 € HT.

Le contrat comprend également une part "Maintenance " pour les mises à jour et la maintenance du système. Son coût est inférieur à 50 € en 2018.

VOTE : 12 pour

b) Validation du contrat d'Agrégation AXPO TRADING

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité et suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), les Entreprises Locales de Distribution (ELD) sont incitées à se regrouper et mettre en concurrence les agrégateurs proposant des contrats d'achat de l'énergie.

Après consultation, l'offre la plus compétitive proposée par AXPO TRADING a été retenue. Chaque ELD, grâce à un responsable d'équilibre, doit anticiper sa demande d'achat. Jusqu'en 2017, notre responsable était EDF, notre fournisseur d'électricité.

Ce n'est plus possible en 2018, EDF étant juge et partie. AXPO TRADING peut assurer cette fonction.

Il faut délibérer pour autoriser le directeur de Régie à signer les contrats avec AXPO TRADING

VOTE : 12 pour

c) Modification de la convention de sauvegarde et gestion documentaire entre les 5 Régies du canton ;

Les 5 Régies du canton (Régies de Ste Marie, St Avre, St Martin, La Chambre, La Chapelle) ont signé avec la société CPRO une convention jusqu'en 2019 pour la gestion documentaire et la sauvegarde des données électroniques de la Régie.

La commune de La Chambre demande à sortir de la convention avec CPRO prétextant un doublon avec sa procédure actuelle de sauvegarde des données. Pour cela, il faut l'accord des 4 autres communes, celles-ci devant alors s'acquitter de la part de La Chambre.

Les élus ne sont pas favorables à cette clause.

La commune de La Chambre a par ailleurs délibéré et fait savoir qu'elle ne participera plus aux réunions de travail concernant la création d'un syndicat de régie regroupant l'ensemble des régies de l'ex-canton de La Chambre.

VOTE POUR CONSERVER LA CONVENTION TELLE QUELLE JUSQU'EN 2019 : 12 pour

V. DECISION DE CESSION DE TERRAIN, ACCORD DE PRINCIPE, SECTEUR MAS DE LA SCIE ;

Un administré souhaite acquérir une parcelle communale de 228 m² située dans l'enveloppe urbaine, dans le secteur du Mas de la Scie.

Après une visite sur le terrain, les élus donnent un accord de principe conditionné par l'achat d'une parcelle mitoyenne et par un projet de construction.

VOTE : 12 pour

Le conseil se positionnera ultérieurement sur le prix, après consultation des Domaines.

VI. PROCEDURE DE BIENS SANS MAITRE, ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL ;

Ce point sera traité ultérieurement.

DIVERS :

- Vendredi 9 février à 15h30 : la commission "PLU" préparera la réunion publique, et le travail sur le règlement.

- la commission "Finances" se réunira les 28 février, 8 et 15 mars.

- le conseil municipal votera les comptes le 22 mars et le budget début avril

- nous avons reçu une demande de subvention de l'association Régul'matous accompagnée d'une information de la clinique vétérinaire précisant qu'avec une subvention communale, le prix de la stérilisation est moindre.

Nous traiterons cette demande avec celles des autres associations.

- il faut donner un nom de rue pour le lotissement situé vers le groupe scolaire. Nous proposons la rue de la Traversière

- de même, il faut acter le nom "Impasse des Grands Prés" pour la rue parallèle à la route de la Mairie.

- les 8 et 9 septembre 2018, l'Union Bouliste et la commune recevront les boulistes de Chialamberto. Nous demanderons à notre artiste locale, Josette si elle peut réaliser un tableau pour offrir à la municipalité italienne.

- Gérard BORDON fait le point sur la réunion qui s'est tenue à la 4C et concernant la couverture numérique et le haut débit sur le territoire de la 4C. Dans le plan à venir, les zones à débit insuffisant (comme Ste Marie) seront prioritaires. A terme, la fibre sera installée chez les particuliers (pour remplacer le cuivre). Les habitants seront tenus informés de l'avancée de ce projet.

La séance est levée à 23h20.